### Didactique de l'histoire

« Le travail et les droits des enfants »

#### 1) Organisation de la séquence d'enseignement :

Pour cette séquence d'enseignement, nous travaillerons donc sur la période de l'Epoque contemporaine avec cette classe de 8PH, et plus précisément sur le travail des enfants durant la révolution industrielle. Pour cela, les élèves devront faire appel aux connaissances qu'ils possèdent déjà concernant ce thème, dont d'autres sous-thèmes ont déjà été étudiés avec l'enseignant titulaire, puisqu'elles leur permettront de situer le contexte et de mieux comprendre ce phénomène économique et social. Afin d'aller plus loin dans notre démarche, nous souhaitons également aborder le sujet des droits des enfants actuellement, afin de constater l'évolution importante qui a eu lieu depuis le XIXe siècle.

Pour ce faire, nous disposerons de 4 périodes de 45 minutes durant lesquelles les élèves parcourront un dossier comportant l'intégralité des documents étudiés et des exercices réalisés en classe, afin qu'ils aient une trace de cette séquence sur le travail et les droits des enfants. Pour mettre au point cette séquence, nous avons également pris en considération les éléments mis en évidence dans notre rapport d'observation. En effet, nous avons saisi l'importance d'apprendre à lire et interpréter des documents sources, ainsi que d'impliquer les élèves dans la leçon afin qu'ils construisent du sens à leurs apprentissages. Par conséquent, nous insisterons sur ces deux dimensions en faisant réaliser aux élèves des études de documents, ainsi qu'en les impliquant le plus possible. Nous souhaitons également intégrer les remarques que nous avons formulées suite aux observations réalisées en classe. En effet, nous avons prévu de varier les dispositifs de travail en proposant des tâches à réaliser en duo et en individuel, en plus du travail en collectif habituellement proposé par l'enseignant titulaire. De plus, nous avons cherché des sources documentaires en supplément de celles proposées dans les moyens d'enseignement officiels pour constituer notre dossier. En faisant cela, nous espérons maintenir l'intérêt des élèves pendant l'intégralité de notre séquence.

Ainsi, les objectifs et les compétences du Plan d'Etude Romand (PER) que nous visons de manière générale sont les suivants :

#### Objectifs:

- SHS 22 Identifier la manière dont les Hommes ont organisé leur vie collective à travers le temps, ici et ailleurs...:
  - ...en reconstituant des éléments de la vie d'une société à un moment donné de son histoire
  - ...en établissant des liens entre des événements du passé ainsi qu'entre des situations actuelles et des événements du passé
  - ...en recourant à des documents et à des récits historiques
- SHS 23 S'approprier, en situation, des outils pertinents pour traiter des problématiques de sciences humaines et sociales...
  - ...en utilisant un lexique spécifique lié à l'histoire
- · SHS 24 Identifier les formes locales d'organisation politique et sociale...:
  - ...en s'initiant au débat démocratique par l'expression et la confrontation d'opinions diverses et argumentées

- ...en établissant des liens entre ses droits et devoirs et ceux des autres (Convention relative aux droits de l'enfant)

#### <u>Capacités transversales</u> (compétences) :

#### · Collaborer:

- Prise en compte de l'autre (manifester une ouverture à la diversité culturelle et ethnique et échanger des points de vue)
- Connaissance de soi (identifier ses perceptions, ses sentiments et ses intentions)
- Action dans le groupe (adapter son comportement et participer à l'élaboration d'une décision commune et à son choix)

#### · Communication:

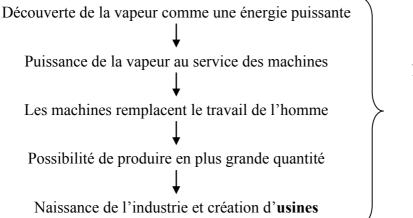
- Analyse de ressources (explorer des sources variées et comprendre l'apport de chacune)
- Exploitation des ressources (répondre à des questions à partir d'informations recueillies)
- · Capacité à développer une démarche réflexive :
  - Décentration de soi (prendre de la distance et comparer son opinion à celle des autres)
- · Capacité à développer des stratégies :
  - Développement d'une méthode heuristique (émettre des hypothèses)
  - Acquisition de méthodes de travail (percevoir les éléments déterminants du contexte et reconnaître les ressemblances avec des situations proches)
  - Gestion d'une tâche (analyser la situation)

### SEANCE 1 - LE TRAVAIL DES ENFANTS PENDANT LA REVOLUTION INDUSTRIELLE

Durée : 2 périodes de 45 minutes

#### 1. Rappel ( $\sim 10 \text{ minutes}$ ):

Comme indiqué dans le compte-rendu des observations réalisées, notre formateur de terrain commence ses leçons par un « brainstorming » réalisé par les élèves en collectif concernant ce qu'ils sont en train d'étudier en histoire. Par conséquent, nous souhaitons commencer notre première séance de la même manière, afin de nous accommoder aux habitudes de la classe, mais aussi car nous trouvons pertinent le fait que les élèves se rappellent les informations qu'ils connaissent sur la révolution industrielle pour pouvoir situer le contexte dans lequel nous travaillerons. De nombreux sous-thèmes ayant déjà été étudiés avec l'enseignant titulaire, nous nous attendons à ce que les élèves restituent le schéma suivant :



Nécessité d'avoir de plus en plus de **charbon** pour faire chauffer les chaudières des machines à vapeur

Pour cette introduction, aucun matériel particulier n'est nécessaire. Les propositions des élèves seront seulement retranscrites et réorganisées par l'étudiante au tableau noir, afin que ces informations soient claires pour l'ensemble de la classe.

#### 2. Découverte du sous-thème (~ 20 minutes) :

Cette activité constituera l'élément déclencheur de notre séquence didactique, car les élèves découvriront par eux-mêmes le sous-thème que nous allons aborder ensemble. Pour cela, les élèves travailleront par dyades et réaliseront une étude de deux sources iconographiques issues de leur dossier (une gravure d'enfants travaillant dans une mine et une photo d'enfants travaillant dans une usine). Ils devront répondre à des questions concernant la nature des documents, leur contenu et leur thématique. Cet exercice sera suivi d'une mise en commun sous la forme d'une discussion à propos des différentes idées des élèves. Ainsi, nous espérons susciter la curiosité et l'intérêt des élèves pour le sujet de notre intervention.

Pour cette activité, les élèves auront besoin des fiches  $n^2$  et  $n^3$  du dossier que nous avons constitué (annexe 1).

#### 3. Origine du phénomène et conditions de travail (~ 15 minutes) :

Afin que les élèves découvrent les raisons de l'emploi des enfants dans les mines et les usines durant la révolution industrielle, nous souhaitons partir de leurs hypothèses pour ensuite pouvoir les vérifier à l'aide d'un texte explicatif. C'est donc pour débuter une discussion en collectif que nous poseront les questions : « Pourquoi les enfants travaillaientils ? Pourquoi avait-on recours aux enfants et pas seulement aux adultes ? ». Puis nous lirons ensemble un texte dans lequel les élèves pourront confirmer ou infirmer leurs précédentes propositions, et seront invités à surligner les informations principales afin qu'ils retiennent les éléments importants qui permettent de répondre à notre problématique, mais aussi pour qu'ils restent actifs. Nous parlerons également des conditions de travail de l'époque, que les élèves pourront découvrir lors de la lecture d'un nouveau texte explicatif et en procédant de la même façon que le premier.

Pour ces activités, les élèves auront besoin de la fîche n°4 du dossier que nous avons constitué (annexe 1).

#### 4. Conséquences du phénomène (~ 10 minutes) :

De la même manière que pour l'« origine du phénomène » et pour les « conditions de travail », les élèves émettront des hypothèses quant aux conséquences de ce travail sur la vie de ces enfants. Suite à cela, ils pourront vérifier leurs idées à l'aide d'un texte explicatif qui met en avant les effets de cette exploitation au niveau de la santé et de l'éducation. Comme précédemment, cet exercice se fera de manière collective, et les élèves devront surligner les informations du texte qui leur semblent importantes pour répondre à la question qu'on leur aura posée concernant les conséquences de ce phénomène.

Pour cette activité, les élèves auront besoin de la fiche n°5 du dossier que nous avons constitué (annexe 1).

#### 5. Emergence des contestations (~ 35 minutes) :

Dans le but de mettre en évidence l'émergence des contestations à l'encontre du travail des enfants au XIXe siècle, les élèves réaliseront une activité d'étude d'une source : un extrait du poème « Melancholia » de Victor Hugo. Le texte sera lu une fois en collectif afin de palier à d'éventuelles difficultés relevant du sens de certains mots. Après cela, ils répondront à une série de questions en individuel concernant la nature, l'auteur, la date du document et les raisons possibles qui ont poussées Victor Hugo à écrire un tel poème pendant la révolution industrielle. Durant une mise en commun, les élèves pourront découvrir le fait que certaines personnes dénonçaient cette exploitation, et nous pourrons discuter de l'importance de ce mouvement.

Suite à cet exercice, la lecture d'un texte explicatif évoquant la façon dont ces contestations se sont mises en place et les effets qu'elles ont provoqué sera réalisée de la même manière que les précédentes, c'est-à-dire en collectif et en surlignant les informations importantes. Après avoir découvert que certaines lois avaient été créées pour réglementer le travail des enfants, chaque élève sera amené à en imaginer une qui a pu être décidée dans le contexte de la révolution industrielle. Enfin, nous découvrirons les lois effectivement mises en place, et nous discuterons tous ensemble de ce que les élèves en pensent et des aspects réglementés (durée et âge l'égal).

Pour ces activités, les élèves auront besoin de la fiche n°6, n°7 et n°8 du dossier que nous avons constitué (annexe 1).

#### Les objectifs et les compétences visés de cette séance :

Avec cette première séance, les *objectifs* du PER que nous visons sont les suivants :

- SHS 22 Identifier la manière dont les Hommes ont organisé leur vie collective à travers le temps, ici et ailleurs...:
  - ...en reconstituant des éléments de la vie d'une société à un moment donné de son histoire
  - ...en recourant à des documents et à des récits historiques
- SHS 24 S'approprier, en situation, des outils pertinents pour traiter des problématiques de sciences humaines et sociales...

\_\_\_\_

#### - ...en utilisant un lexique spécifique lié à l'histoire

Nous attendons également des élèves qu'ils développent certaines *compétences* transversales. Au travers des activités en dyade, nous souhaitons qu'ils apprennent à collaborer avec leurs camarades en participant à l'élaboration d'une décision commune. Nous désirons également que les élèves cultivent leur capacité à analyser et exploiter des sources historiques, en comprenant l'apport de celles-ci et en les utilisant pour répondre à des problématiques posées. Nous aspirons aussi à ce que les élèves se décentrent et prennent de la distance par rapport à eux afin d'imaginer ce que d'autres enfants à une autre époque ont pu vivre. Finalement, nous voulons qu'ils développent leur capacité à employer des stratégies adaptées en privilégiant l'émission d'hypothèses, la sélection d'éléments déterminants dans un document et l'analyse de sources par étapes.

#### SEANCE 2 - LES DROITS DE L'ENFANT

Durée : 2 périodes de 45 minutes

#### 1. <u>Distinction entre besoins et désirs</u> (~ 20 minutes) :

Pour débuter cette nouvelle séance, nous poserons cette question : « De quoi les enfants ont-ils besoin pour vivre, grandir et s'épanouir ? ». Les propositions des élèves seront écrites au tableau, puis nous leur demanderons comment ils réagiraient si nous enlevions telle ou telle proposition. Cette discussion en collectif constitue une première approche de la notion de besoin et désirs puisque les élèves seront amenés à réfléchir sur ce qui est indispensable pour vivre et ce qui l'est moins. Ensuite, nous lirons ensemble un texte expliquant les notions de besoin, de droit et de désir. Suite à cela, les élèves devront trier chacune de leurs propositions précédemment émises, selon s'il s'agit d'un besoin nécessaire pour survivre ou vivre décemment, ou s'il s'agit d'un désir. Cette catégorisation se fera sous la forme d'un échange entre élèves, voire d'un débat, car il n'existe pas toujours un classement absolument correct. Cela implique une décentration de la part des élèves, pour se mettre à la place d'autres enfants issus de différentes cultures, afin de pourvoir se représenter ce qui est nécessaire ou non pour vivre dans d'autres situations que la leur.

Pour cette activité, les élèves auront besoin de la fiche n°9 du dossier que nous avons constitué (annexe 1).

#### 2. Textes de lois concernant les droits des enfants (~ 30 minutes) :

Dans le but de faire des liens avec la séance sur le travail des enfants pendant la révolution industrielle, nous souhaitons mettre en évidence l'évolution ayant eu lieux jusqu'à aujourd'hui concernant les droits des enfants. Pour cela, nous demanderons aux élèves comment s'appellent les « règles » que les hommes ont dû créer pour que tous les enfants aient accès aux besoins précédemment mis en évidence, et si ces « droits de l'enfant » étaient déjà d'actualité lors de la révolution industrielle. Nous pourrons revenir sur le fait que des lois avaient été créées à cette époque et que ces dernières constituaient une avancée importante, mais que l'on ne reconnaissait pas encore le fait que les enfants aient des droits particuliers.

C'est alors que nous leur présenterons la Déclaration de Genève, qui fut le premier texte à reconnaître que les enfants avaient aussi des droits, et que ceux-ci étaient différents de ceux des adultes. Nous lirons ce document ensemble, puis nous en discuterons, le but étant de souligner le fait que ce texte est important mais qu'il reste très général.

Après cela, nous découvrirons un extrait simplifié de la Convention relative aux droits de l'enfant de 1989, qui est le texte faisant foi actuellement. Nous la lirons et la comparerons aux propositions faites par les élèves en début de séance et identifiées comme étant des besoins. Nous demanderons également aux élèves de discerner les articles de loi qui auraient été bafoués lors de la révolution industrielle. Cela nous permettra de constater ce que les élèves ont retenu de la première séance, ainsi que de voir s'ils ont compris la signification des articles de la Convention.

Enfin, nous demanderons aux élèves s'ils pensent que cette Convention relative aux droits de l'enfant est acceptée et adoptée par tous les pays. Ils seront amenés à vérifier leurs hypothèses à l'aide d'une carte montrant les pays qui ont signé et ratifié la Convention, ceux qui l'ont signée mais pas ratifiée, et ceux qui ne l'ont pas signée. Le constat qui pourra être fait est que la plupart des pays a signé ce texte de loi montrant qu'ils sont en accord avec les principes qu'il représente, mais que certains d'entre eux ne l'appliquent pas. Nous pourrons alors faire des suppositions quant à la raison du fait que des pays ne ratifient pas la Convention, tels que des problèmes d'instabilité politique en ce qui concerne la Somalie ou peine de mort en ce qui concerne les Etats-Unis.

Ces activités se feront en collectif et les élèves auront besoin de la fiche n°9, n°10 et n°11 du dossier que nous avons constitué (annexe 1).

#### 3. Etude de cas ( $\sim$ 30 minutes) :

Afin de mettre en pratique, et par conséquent de mieux comprendre et intégrer les articles de la Convention des droits de l'enfant découverts dans l'activité précédente, nous proposerons une étude de cas aux élèves. Dans cet exercice, les élèves doivent individuellement identifier les articles de loi de la Convention qui ne sont pas respectés dans divers témoignages, issus du passé et du présent, d'ici et d'ailleurs. Une mise en commun s'en suivra et nous discuterons des réponses identifiées par les élèves. Nous leur demanderons ensuite d'émettre des hypothèses concernant l'époque à laquelle ont été formulés ces témoignages. Ce dernier point permettra de mettre en évidence le fait que certains témoignages présentent peu de différences qu'ils soient issus de l'époque de la révolution industrielle ou qu'ils soient actuels. Les élèves pourront donc prendre conscience du fait que les lois en vigueur ne permettent pas d'assurer l'intégralité des besoins des enfants partout dans le monde.

Pour cette activité, les élèves auront besoin de la fiche n°12 et 13 du dossier que nous avons constitué (annexe 1).

#### 4. Bilan ( $\sim 10 \text{ minutes}$ ):

Nous débuterons cette conclusion par le bilan de cette séance consistant à lire et à identifier les informations importantes dans un texte explicatif traitant de l'énorme progrès que constitue la Convention relative aux droits de l'enfant, mais qu'elle ne suffit pas à ce que

tous les enfants puissent jouir pleinement de leurs droits. Puis, nous réaliserons un bilan général de l'ensemble de la séquence, en demandant aux élèves de formuler ce qu'ils en ont retenu et de faire des liens entre les deux séances. Ainsi, nous souhaitons retracer le chemin parcouru entre la révolution industrielle et aujourd'hui en leur demandant ce qu'il s'est passé pour que la majorité des enfants actuellement ne vivent plus comme les enfants d'autrefois (contestations, lois, Convention relative aux droits de l'enfant...).

Pour cette conclusion, les élèves auront besoin de la fiche n°14 du dossier que nous avons constitué (annexe 1).

#### Les objectifs et les compétences visés de cette séance :

Avec cette première séance, les objectifs du PER que nous visons sont les suivants :

- SHS 22 Identifier la manière dont les Hommes ont organisé leur vie collective à travers le temps, ici et ailleurs...:
  - ...en établissant des liens entre des événements du passé ainsi qu'entre des situations actuelles et des événements du passé
- SHS 23 S'approprier, en situation, des outils pertinents pour traiter des problématiques de sciences humaines et sociales...
  - ...en utilisant un lexique spécifique lié à l'histoire
- SHS 24 Identifier les formes locales d'organisation politique et sociale...:
  - ...en s'initiant au débat démocratique par l'expression et la confrontation d'opinions diverses et argumentées
  - ...en établissant des liens entre ses droits et devoirs et ceux des autres (Convention relative aux droits de l'enfant)

Nous attendons également des élèves qu'ils développent certaines *compétences* transversales. Nous souhaitons que les élèves cultivent leur capacité à analyser et exploiter des ressources, en comprenant l'apport de celles-ci, en les utilisant et en faisant des liens entre elles pour répondre à des problématiques posées. Nous aspirons aussi à ce que les élèves se décentrent et prennent de la distance par rapport à eux afin d'imaginer ce que d'autres enfants d'ici et d'ailleurs, d'hier et d'aujourd'hui peuvent avoir comme désirs et besoins. Finalement, nous voulons qu'ils développent leur capacité à employer des stratégies adaptées permettant de reconnaître les ressemblances entre des situations et de les analyser.

# Annexes

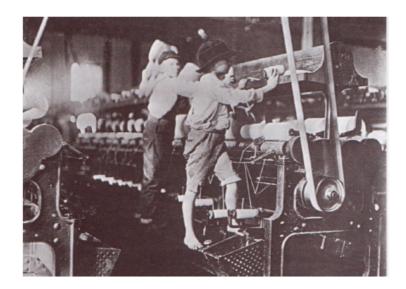
Prénom: .....

## Dossier sur le travail et les droits des enfants

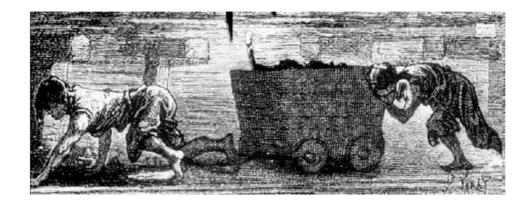








De quel type de document s'agit-il?	
Que contient ce document ? Décris-le :	



De quel type de document s'agit-il?
Que contient ce document ? Décris-le :
Quelle est la thématique de ces deux documents ?

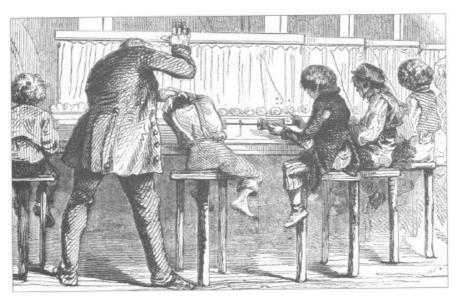
Ajoute une légende possible en dessous de chaque document.

Avec la mécanisation du travail, les industriels n'ont plus besoin d'ouvriers trop qualifiés car les machines « savent » ce qu'il faut faire. Ils préfèrent donc employer des enfants car ils sont nombreux, ils sont dociles et on les paie très peu.

Dans les mines de charbon, leur petite taille leur permet de s'introduire facilement dans des galeries longues et étroites pour pousser les wagonnets de charbon.

Dans les usines, leur agilité et leur souplesse leur permet de se glisser sous les machines, de rattacher les fils brisés ou de nettoyer les parties les moins accessibles.

La durée de la journée de travail des enfants est identique à celle d'un adulte puisqu'ils travaillent entre 12 et 14 heures. Elle n'est coupée que par une courte pause pour un unique repas. Parfois, les enfants doivent vérifier les machines tout en mangeant. Les surveillants les battent lorsqu'ils ouvrent une fenêtre, se lavent les mains, boivent de l'eau ou pour les tenir éveillés. Pour lutter contre l'atmosphère étouffante des fabriques, les enfants sucent des fruits séchés ou des croûtes de pain. La plupart des enfants travaillaient vers l'âge de 8 ans, mais certains d'entres-eux commençaient dès 4 ans.



Usine de textile à Londres. Sous la menace d'un contremaître, les enfants accomplissent toujours le même geste simple : rattacher les fils cassés, placer les bobines ou relancer les navettes des métiers à tisser.

#### Un danger pour la santé :

En travaillant dans des lieux humides, sales, poussiéreux et bruyants, les enfants attrapent de graves maladies.

Dans les fabriques, ils sont en mauvaise santé parce qu'ils respirent des poussières de lin ou de coton qui les font tousser et abîment leurs poumons provoquant une maladie mortelle. Les mineurs attrapent eux aussi des maladies de poitrine que l'on ne sait soigner.

La croissance des enfants est perturbée car ils souffrent de problèmes de dos, ils sont très maigres et ont une taille en moyenne inférieure de 12 cm à ceux des milieux bourgeois allant à l'école.

#### Un danger pour l'éducation :

Etant donné que les enfants travaillent entre 12 et 14 heures par jour, il est impossible pour eux d'aller à l'école. Beaucoup d'adultes pensent alors qu'il ne sert à rien d'y aller pour pouvoir travailler dans les fabriques. De plus, beaucoup de parents pauvres n'avaient pas les moyens d'envoyer leurs enfants à l'école car elle était encore payante, et les faisaient dans les mines ou les usines car ils manquaient d'argent.



Les petits travailleurs de la mine de Pittston (1908)

#### Melancholia

- 1 « Où vont tous ces enfants dont pas un seul ne rit?
- 2 Ces doux êtres pensifs que la fièvre maigrit?
- 3 Ces filles de huit ans qu'on voit cheminer seules?
- 4 Ils s'en vont travailler quinze heures sous des meules ;
- 5 Ils vont, de l'aube au soir, faire éternellement
- 6 Dans la même prison, le même mouvement
- 7 Accroupis sous les dents d'une machine sombre,
- 8 Monstre hideux qui mâche on ne sait quoi dans l'ombre,
- 9 Innocents dans un bagne, anges dans un enfer,
- 10 Jamais on ne s'arrête et jamais on ne joue.
- 11 Il fait à peine jour, ils sont déjà bien las... »

Victor Hugo, Les contemplations, 1856 (extrait)

Quelle est la nature de ce document ?
Qui a écrit ce document et en quelle année ?
Pourquoi l'auteur a-t-il écrit ce document ?

#### Contestations:

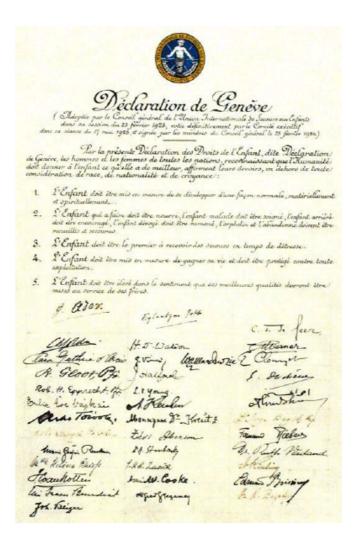
C'est à partir de 1840 qu'un ensemble de contestations sur le travail des enfants voit le jour. Des médecins, des écrivains et des hommes politiques vont dénoncer les conditions misérables de travail des enfants. Peu à peu, une partie de l'opinion se mobilise en Europe contre le travail des enfants, et des lois réglementant ce travail vont progressivement se mettre en place. Cependant, ces lois sont souvent mal appliquées. C'est l'arrivée de la scolarisation obligatoire et gratuite dans les années 1880 qui est le facteur le plus décisif de la baisse du travail des enfants en Europe.

ue évo		٠.			•							•						ur	•	r	é	ġ	)	e	m	ıe	n	ıt	e	r	I	e	†	r	ıv	a	I	d	es	S	eı	ηf	a	nt	S	P	e	nc	la	nt	t	lc
 ••••	••••		 	 	••••	 			 		 		 																						•••					•••			•••									
 			 	 		 •••	•••	•••	 	•••	 •••	•••	 	•••	•••	•••	••		•••	•••	•••				••	••		•••			•••		•••		•••		••	•••	•••	•••	•••	•••	•••	•••		•••	•••		•••			

ois réglementant le travail des enfants :
1841 : Interdiction du travail des enfants de moins de 8 ans, et durée du travail limitée à 12 heures entre 8 et 16 ans.
1851 : Durée du travail limitée à 10 heures en dessous de 14 ans, et à 12 heures entre 14 et 16 ans.
1874 : Interdiction du travail des enfants de moins de 13 ans, du travail de nuit pour les filles mineures et pour les garçons de moins de 16 ans. Le repos du dimanche devient obligatoire pour les ouvriers âgés de moins de 16 ans.
Remarque:

Nous avons des besoins essentiels auxquels il nous faut répondre : se nourrir, se vêtir, se loger, se déplacer, se divertir, s'éduquer... Certains sont nécessaires pour survivre, tels que les droits à la nourriture en quantité suffisante, aux soins médicaux, à une eau potable et à un toit. Mais d'autres sont essentiels pour que les gens puissent vivre décemment et s'épanouir tel l'accès à l'éducation ou à un travail décent. Tout le monde doit pouvoir profiter de ces droits fondamentaux.

Avoir un désir, c'est plutôt avoir l'envie, le souhait d'avoir ou de faire quelque chose, mais cette envie ou ce souhait ne justifie pas l'établissement d'un droit. Tout le monde n'a pas forcément besoin de cela pour vivre décemment et s'épanouir.



#### Extrait et résumé de la Convention relative aux droits de l'enfant (1989)

#### Article 12 : l'opinion de l'enfant

Tu as le droit d'exprimer ton opinion, et les adultes doivent t'écouter et prendre au sérieux ce que tu dis.

#### Article 13: liberté d'expression

Tu as le droit d'être informé et de partager ce que tu penses avec les autres, en parlant, en dessinant, en écrivant ou de toute autre manière, tant que cela ne blesse pas les autres ou ne les offense pas.

#### Article 14 : liberté de pensée, de conscience et de religion

Tu as le droit de choisir ta religion et tes croyances. Tes parents doivent t'aider à décider ce qui est bien et ce qui est mal, et ce qui est le mieux pour toi.

#### Article 19 : protection contre les mauvais traitements et la négligence

Tu as le droit d'être protégé contre la violence et les mauvais traitements, physiques et psychologiques.

#### Article 24 : santé et services médicaux

Tu as droit aux meilleurs soins de santé possibles, à de l'eau potable, à des aliments nutritifs, à un environnement propre et sûr, à l'information qui peut t'aider à rester en bonne santé.

#### Article 28 : éducation

Tu as droit à une éducation de qualité. Tu dois pouvoir poursuivre tes études selon tes capacités.

#### Article 31 : loisirs et repos

Tu as le droit de jouer et de te reposer.

#### Article 32 : travail des enfants

Tu as le droit d'être protégé contre le travail qui nuit à ta santé ou t'empêche d'aller à l'école. Si tu travailles, tu as le droit d'être en sécurité et de recevoir un salaire raisonnable.

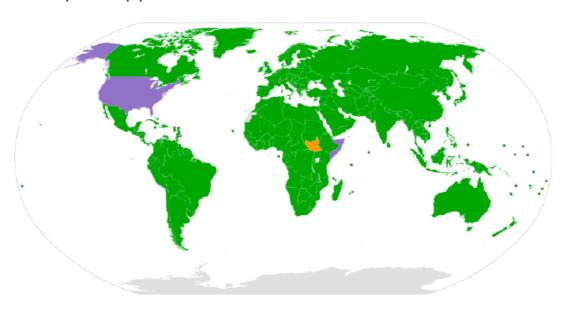
#### Article 36 : exploitation

Tu as le droit d'être protégé contre toutes les formes d'exploitation.

#### Article 38 : conflits armés

Tu as le droit de vivre en paix et d'être protégé si tu vis dans une région en guerre. Les enfants de moins de 15 ans ne peuvent pas être forcés à s'enrôler dans un groupe armé ou à participer à la guerre.

Participation des pays à la Convention sur les droits de l'enfant :



- Convention signée et ratifiée
- Convention signée mais pas ratifiée
- Convention non-signée

Remarque:		

Trouve les droits qui ne sont pas respectés dans ces témoignages d'enfants :

Témoignage n°1 :
« J'ai 8 ans et dans mon pays, la guerre fait rage. Il y a deux semaines, j'ai dû m'enfuir dans un autre pays avec ma mère et mes petits frères. Ma mère m'a dit que maintenant, nous sommes des réfugiés. Je n'ai plus de maison, plus de jouets, je ne vais plus à l'école. Dans le camp où nous sommes, nous vivons entassés les uns sur les autres, plusieurs sont malades et il manque de tout. J'ai faim et j'ai très peur. Je me demande ce qui va nous arriver.»
Témoignage n°2 :
« J'ai 12 ans et je m'occupe beaucoup de la maison et de mes petits frères et sœurs car ma maman travaille beaucoup. Parfois, je ne peux pas aller à l'école car ma mère n'est pas là pour garder mes frères et sœurs. J'ai très peu de temps pour m'amuser avec mes amis et me reposer. Ma maman ne me prend pas au sérieux quand je lui dis que je ne suis pas heureuse.»
Témoignage n°3 :
« Je suis descendu dans la mine à sept ans. Je ne sais ni lire, ni écrire. Je tire les wagonnets de charbon, 12 heures par jour. J'ai une ceinture autour de la taille, une chaîne qui me passe entre les jambes et j'avance avec les mains et les pieds. J'ai tiré avec la ceinture et la chaîne, ma peau s'est ouverte et j'ai saigné. Si on disait quelque chose, ils nous battaient.»

<ul> <li>« J'ai 14 ans et pendant les vacances d'été je fais quelques baby-sittings pour gapeu d'argent afin de m'acheter des jeux vidéos. Cet emploi me laisse quand même de pour me reposer et m'amuser avec mes amis. »</li> <li>Témoignage n°5:</li> <li>« J'ai 14 ans et j'ai quitté mon village natal afin de venir travailler à la capitale d'fabrique de T-shirts. De cette façon, je peux envoyer un peu de sous à ma mè l'aider à nourrir mes frères et sœurs. De 7 h le matin jusqu'à 19h, je travaille sans afin de gagner quelques dollars. Dans la pièce où je travaille, c'est sale et il fait très Le patron est méchant et, récemment, il a battu une de mes amies parce qu'el malade. Je ne peux pas me permettre de perdre ce travail, car la survie de ma faite de particular de mes amies parce qu'el malade. Je ne peux pas me permettre de perdre ce travail, car la survie de ma faite.</li> </ul>	Témoignage n°4:	
Témoignage n°5:  « J'ai 14 ans et j'ai quitté mon village natal afin de venir travailler à la capitale d'fabrique de T-shirts. De cette façon, je peux envoyer un peu de sous à ma mè l'aider à nourrir mes frères et sœurs. De 7 h le matin jusqu'à 19h, je travaille sans afin de gagner quelques dollars. Dans la pièce où je travaille, c'est sale et il fait très Le patron est méchant et, récemment, il a battu une de mes amies parce qu'el		
« J'ai 14 ans et j'ai quitté mon village natal afin de venir travailler à la capitale d fabrique de T-shirts. De cette façon, je peux envoyer un peu de sous à ma mè l'aider à nourrir mes frères et sœurs. De 7 h le matin jusqu'à 19h, je travaille sans afin de gagner quelques dollars. Dans la pièce où je travaille, c'est sale et il fait très Le patron est méchant et, récemment, il a battu une de mes amies parce qu'el		
« J'ai 14 ans et j'ai quitté mon village natal afin de venir travailler à la capitale d fabrique de T-shirts. De cette façon, je peux envoyer un peu de sous à ma mè l'aider à nourrir mes frères et sœurs. De 7 h le matin jusqu'à 19h, je travaille sans afin de gagner quelques dollars. Dans la pièce où je travaille, c'est sale et il fait très Le patron est méchant et, récemment, il a battu une de mes amies parce qu'el		
« J'ai 14 ans et j'ai quitté mon village natal afin de venir travailler à la capitale d fabrique de T-shirts. De cette façon, je peux envoyer un peu de sous à ma mè l'aider à nourrir mes frères et sœurs. De 7 h le matin jusqu'à 19h, je travaille sans afin de gagner quelques dollars. Dans la pièce où je travaille, c'est sale et il fait très Le patron est méchant et, récemment, il a battu une de mes amies parce qu'el		
fabrique de T-shirts. De cette façon, je peux envoyer un peu de sous à ma mè l'aider à nourrir mes frères et sœurs. De 7 h le matin jusqu'à 19h, je travaille sans afin de gagner quelques dollars. Dans la pièce où je travaille, c'est sale et il fait très Le patron est méchant et, récemment, il a battu une de mes amies parce qu'el	Temoignage n°5:	
l'aider à nourrir mes frères et sœurs. De 7 h le matin jusqu'à 19h, je travaille sans afin de gagner quelques dollars. Dans la pièce où je travaille, c'est sale et il fait très Le patron est méchant et, récemment, il a battu une de mes amies parce qu'el	« J'ai 14 ans et j'	ai quitté mon village natal afin de venir travailler à la capitale da
afin de gagner quelques dollars. Dans la pièce où je travaille, c'est sale et il fait très Le patron est méchant et, récemment, il a battu une de mes amies parce qu'el		
		• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •
malade. Je ne peux pas me permettre de perdre ce travail, car la survie de ma fa	•	• • •
dépend, »		c pas me permettre de perdre ce travail, car la survie de ma fam

Selon l'Organisation internationale du travail (OIT), dans le monde, environ 250 millions d'enfants travaillent. Certains ont à peine cinq ans et, bien souvent, il n'existe aucune loi pour les protéger des abus et de l'exploitation des employeurs. Ils ne vont pas à l'école et n'ont pas ou peu de temps pour jouer. Ils ne reçoivent souvent pas l'alimentation ni les soins qui leur conviennent. On les prive de leur enfance.

Si le travail des enfants existe surtout dans les pays du tiers-monde, on le retrouve aussi dans les pays industrialisés sous une forme plus subtile.

La Convention internationale des droits des enfants est un premier grand pas dans la bonne direction afin d'assurer le respect des droits des enfants partout dans le monde. Toutefois, il reste beaucoup à faire pour que la Convention puisse aider les millions d'enfants qui ne sont pas scolarisés, qui sont victimes de violence et d'exploitation, ou qui sont séparés de leur famille par une guerre ou un conflit : c'est-à-dire les millions d'enfants qui ne peuvent pas encore exercer pleinement leurs droits.